

## - SOCIÉTÉS- MODIFICATION D'ACTIVITÉ



## ASSISTANCE AUX FORMALITÉS

### I. Votre interlocuteur unique :

Un expert en formalités vous apporte un conseil personnalisé, l'analyse approfondie et le suivi de votre dossier (la liste des pièces à fournir suivant le secteur d'activité et le statut juridique, la qualification requise par métier, l'évaluation de la cohérence des éléments fournis)

### II. Contactez votre expert :

1. Par courrier, en complétant le formulaire joint pour favoriser un échange simple et rapide avec votre conseiller
2. En vous rendant à la Chambre de Métiers d'Alsace de votre secteur, sans rendez-vous, afin de rencontrer votre conseiller, du lundi au vendredi de 8h15 à 12h et de 13h30 à 17h15 (sauf mardi et jeudi après-midi)
3. En prenant rendez-vous avec votre conseiller par téléphone via le Service Info Conseil Clients, aux numéros indiqués plus haut, du lundi au vendredi de 8h15 à 12h00 et de 13h30 à 17h15

### III. Coût :

35 € par chèque à l'ordre de la CMA

## PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE

Retrouvez les documents à télécharger sur notre site internet :

[www.cm-alsace.fr](http://www.cm-alsace.fr)

Rubriques

- Créer et Reprendre
- Centre de Formalités des Entreprises

### Formulaires :

2 formulaires M2 pour les 2 formalités ([document à télécharger](#))

1 formulaire JQPA si activité réglementée Loi Raffarin ([document à télécharger](#))

1 formulaire NDI si déclaration relative au nom de domaine du site internet ([document à télécharger](#))

### Documents complémentaires à joindre en annexe des formulaires :

#### **I. Si modification de l'objet social et de l'activité exercée**

- 1 exemplaire du PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire signés par tous les associés ayant décidé la modification
- 2 exemplaires des statuts modifiés et certifiés conformes par le gérant
- Publication légale de l'avis de modification ou texte de la demande de la publication avec cachet du journal et date de parution

#### Si l'adjonction d'activité est réglementée

- Autorisation ou agrément délivré par l'autorité de tutelle
- Copie de l'arrêté préfectoral

#### Si les activités sont réglementées par la Loi Raffarin

- Copie du ou des diplômes ou certificats de travail dans le métier (3 ans) ou copie des fiches de paie sur 3 années ou contrat de travail à durée indéterminée du salarié qualifié + ses diplômes ou certificats de travail dans l'activité exercée (3 ans) ou copie des fiches de paie sur 3 années

✓ mandat ou pouvoir si nécessaire

 **Pour les activités du bâtiment, vous êtes tenus de souscrire une assurance décennale**

#### Frais à verser pour le Registre des Métiers :

- **30,00 € par chèque à l'ordre de la Chambre de Métiers**

#### Frais à verser pour le Registre du Commerce et des Sociétés :

- **195,38 € par chèque à l'ordre du Tribunal Judiciaire**

 **Pour les sociétés unipersonnelles (SARLU, SASU) dont l'associé unique, personne physique, assume personnellement la gérance ou la présidence : 79,38 €**

## **II. Si modification ou suppression de d'activité exercée sans modification de l'objet social**

### Si l'adjonction d'activité est réglementée

- Autorisation ou agrément délivré par l'autorité de tutelle
- Copie de l'arrêté préfectoral

### Si les activités sont réglementées par la Loi Raffarin

- copie du ou des diplômes ou certificats de travail dans le métier (3 ans) ou copie des fiches de paie sur 3 années ou contrat de travail à durée indéterminée du salarié qualifié + ses diplômes ou certificats de travail dans l'activité exercée (3 ans) ou copie des fiches de paie sur 3 années

✓ mandat ou pouvoir si nécessaire



**Pour les activités du bâtiment, vous êtes tenu de souscrire une assurance décennale**

#### Frais à verser pour le Registre des Métiers :

- **30,00 € par chèque à l'ordre de la Chambre de Métiers**

#### Frais à verser pour le Registre du Commerce et des Sociétés :

- **181,04 € par chèque à l'ordre du Tribunal Judiciaire**



**Pour les sociétés unipersonnelles (SARLU, SASU) dont l'associé unique, personne physique, assume personnellement la gérance ou la présidence : 65,04 €**

## **SI ACTIVITE D'ARTISAN-COMMERCANT NON-SEDENTAIRE**

- Déclaration préalable d'une activité non-sédentaire ([document à télécharger](#))
- Liste des pièces à fournir ([document à télécharger](#))

**SERVICE D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE**

Je soussigné(e) : .....

souhaite bénéficier du service d'assistance administrative dans le cadre du traitement de mon dossier de formalités par le Centre de Formalités des Entreprises (CFE) :

**Par dépôt ou envoi postal :**

- Dossier constitué par mes soins
- Prise de contact par un agent du CFE pour un accompagnement et un suivi personnalisé de mon dossier

**ou**

**Sur rendez-vous :**

- Dossier complété sur place, accompagnement personnalisé et suivi de la formalité

Immatriculation : 70,00 €

Modification : 35,00 €

---

**Mes coordonnées :**

NOM : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Qualité : .....

Téléphone : .....

Email : .....

Date et signature :